



Festichoc
M. Alex Goldenberg
Tél. 022.775.66.00
Email : festichoc@versoix.ch
Site : www.festichoc.ch

Aux artisans chocolatiers

Versoix, le 1^{er} octobre 2024

Inscriptions à la 19^{ème} édition du Festichoc

Madame, Monsieur,
Chers artisans chocolatiers,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que la **19^{ème} édition du Festichoc**, le plus grand festival dédié au chocolat de Suisse, aura lieu du **samedi 5 au dimanche 6 avril 2025** à Versoix (GE) sur l'espace Lachenal.

Cette manifestation gratuite à caractère familial et convivial sur le thème du chocolat et de ses métiers accueille depuis plusieurs années un public nombreux et gourmand. Son Salon des Artisans (sur plus de 2000m²), son programme varié, ses diverses animations et son accès gratuit font de ce festival un événement incontournable et nous souhaitons vous inviter à en faire partie.

Vous trouverez en annexe le formulaire d'inscription ainsi que les conditions de participation pour ce festival. Nous vous invitons à remplir et à signer ces deux documents afin de nous les retourner **d'ici au 15 novembre 2024**. Attention, le nombre de places est limité.

Pour toutes informations complémentaires, nous vous invitons à consulter notre site internet www.festichoc.ch, à nous contacter par email (festichoc@versoix.ch) ou par téléphone (022.775.66.00).

Dans l'attente de vos prochaines nouvelles, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, chers artisans chocolatiers, nos meilleures salutations.

L'équipe Festichoc

Annexes : Conditions de participation, Formulaire d'inscription, Formulaire technique, Directives du SCAV



Conditions de participation pour les exposants 2025

Seuls les artisans chocolatiers suisses fabricant leurs propres produits seront pris en compte pour l'attribution d'un stand à Festichoc

Lieu :	Espace Lachenal à Versoix (GE)
Dates et horaires :	Le Salon des Artisans sera ouvert au public : Samedi 5 avril 2025, de 10h00 à 18h00 Dimanche 6 avril 2025, de 09h00 à 17h00 Les stands ont l'obligation d'être ouverts durant les heures officielles du festival (voir ci-dessus).
Coût de l'inscription :	Montant forfaitaire de Chf 1'000.- pour les deux jours. <i>Possibilité d'obtenir des stands plus grands – montant sur demande.</i>
Stands :	Les stands sont installés dans le Salon des Artisans, sous plusieurs grandes tentes (surface totale env. 2'100m ²). La surface de chaque stand est d'environ 12m ² (5x2.5 mètres).
Équipement de base :	Quatre tables communales (2x0.7 mètres) et un banc seront à disposition de chaque exposant (bancs supplémentaires sur demande). L'éclairage ainsi que la décoration du stand est à la charge des exposants.
Équipement technique :	Chaque stand est équipé d'une multiprise (3 entrées de 220v). La liste des appareils électriques (plaques, ustensiles, etc.) utilisés sur votre stand doit être communiquée à l'organisateur en utilisant le formulaire technique joint. Eau courante disponible à proximité du Salon des Artisans.
Présentation de vos produits :	Voir les directives du SCAV (Service Cantonal des Affaires Vétérinaire) en pièce jointe ou toutes autres normes sanitaires en vigueur.
Vente de boissons :	Les stands ne peuvent en aucun cas vendre des boissons durant la manifestation (sauf thé, café et chocolat chaud) merci de noter que les pailles et les touillettes en plastiques seront interdites sur tous les stands.
Plastique à usage unique :	Dans le cadre de la lutte contre la pollution par les plastiques, notre festival interdit aux stands de restauration l'utilisation de plastique à usage unique. Nous vous invitons à faire de même afin de soutenir notre démarche.
Bons Festichoc :	Des « bons » Festichoc seront distribués à certains de nos partenaires et collaborateurs pour se restaurer. Ces bons NE peuvent PAS être utilisés sur vos stands. Aucun remboursement de ces bons ne sera effectué par l'organisation du Festichoc.
Parking :	Une place de parking située en face de la tente principale sera réservée par exposant. Pour vous permettre d'y accéder et d'y stationner, nous vous enverrons un macaron de parking quelques jours avant la manifestation.
Montage :	Vendredi 4 avril 2025 de 17h00 à 20h00 et/ou le samedi 4 avril 2025 de 06h30 à 09h30 au plus tard . L'acheminement de la marchandise devra s'effectuer à pied depuis le parking des exposants (env. 50 mètres).



19^{ème} édition du Festichoc Aux artisans chocolatiers

- Démontage :** Votre marchandise et votre matériel devront être débarrassés le dimanche 6 avril 2025 dès 17h00, **une fois que les organisateurs auront donné leur accord.**
- Surveillance, sécurité :** Le Salon des Artisans sera fermé au public en dehors des heures d'ouverture mentionnées ci-dessus. Une agence de sécurité privée surveillera les lieux durant les nuits du 4 au 6 avril 2025 (2 nuits).
- Mesures covid :** Les mesures fédérales ou cantonales en vigueur devront être respectées.
- Responsabilité, assurance :** L'exposant doit être assuré par ses propres moyens et il est responsable de la marchandise et du matériel qui se trouvent sur la surface de son stand durant toute la durée du festival, y compris lors du montage et du démontage. La Mairie de Versoix (l'organisateur) décline toute responsabilité.
- Désistement :** En cas de désistement, les frais d'inscription ne seront pas remboursés et l'organisateur se réserve le droit de demander des indemnités supplémentaires afin de couvrir les frais occasionnés.
- Annulation de la manifestation :** Si la manifestation devait être annulée pour cas de force majeure (y compris conditions météorologies difficiles, guerre ou pandémie) ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, **le montant de l'inscription sera entièrement remboursé à l'exposant. Aucune autre indemnité ne pourra être perçue.**
- Conditions générales :** Les éventuels points non traités dans ce document seront décidés par la Mairie de Versoix (l'organisateur) pour le bon déroulement de la manifestation. Aucun recours ne sera admis. Le for juridique est à Versoix, Genève.

Nom de l'entreprise : _____

Nom du responsable : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse email : _____

Signature : _____

Par la signature de ce document (2 pages), je confirme avoir lu les conditions énoncées ci-dessus et m'engage à les respecter.



Formulaire d'inscription pour les exposants 2025

L'inscription au Festichoc est réservée exclusivement aux artisans chocolatiers suisses fabricant leurs propres produits. **Le montant de l'inscription se monte à Chf 1'000.- pour les deux jours.** Une confirmation d'inscription sera envoyée aux chocolatiers retenus, selon le nombre de places disponibles. Pour toute autre demande, prière de contacter l'organisateur par téléphone au 022/775.66.00 ou par email à festichoc@versoix.ch

Nom de l'entreprise (pour la facturation)	
N° et rue	
CP - ville	
Nom de la chocolaterie (pour le programme)	
Personne de contact (prénom, nom)	
Adresse électronique (email)	
Téléphone fixe	
Téléphone mobile	
Site internet de la société	
Chef chocolatier (prénom, nom)	
Remarques	

A retourner dûment complété d'ici au 15 novembre 2024 – festichoc@versoix.ch



Dates de la manifestation : 5 & 6 avril 2025

Contacts du responsable du stand







Chocolatier : _____

Nom, Prénom : _____





N° Portable : _____

Email : _____

Types de matériel électrique :

Non fourni*	Fourni par l'organisateur*				
A standard	B 16A mono	C 32A mono	D 16A tri	E 32A tri	F Type 25
					

* L'exploitant du stand fournira le matériel nécessaire aux raccordements électriques de type A. L'organisateur à disposition le matériel nécessaire aux raccordements de type B ; C ; D ; E ; F.

Matériel standard type A (A charge de l'exploitant)			
Rallonge	Bloc prises	Triplette	Enrouleur
			

⚠ Prescriptions d'utilisation :

L'exploitant du stand doit prévoir en suffisance et à ses frais le matériel standard de type A en parfait état.

Les enrouleurs utilisés seront complètement déroulés lors de leur utilisation. Les branchements électriques seront équilibrés afin d'éviter des surcharges et coupures de courant.

L'organisateur se réserve le droit de supprimer le matériel défectueux ou les raccordements non-conformes aux prescriptions ci-dessus.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de problème lié à une utilisation de matériel défectueux ou ne respectant pas ces prescriptions.



Besoins électriques :

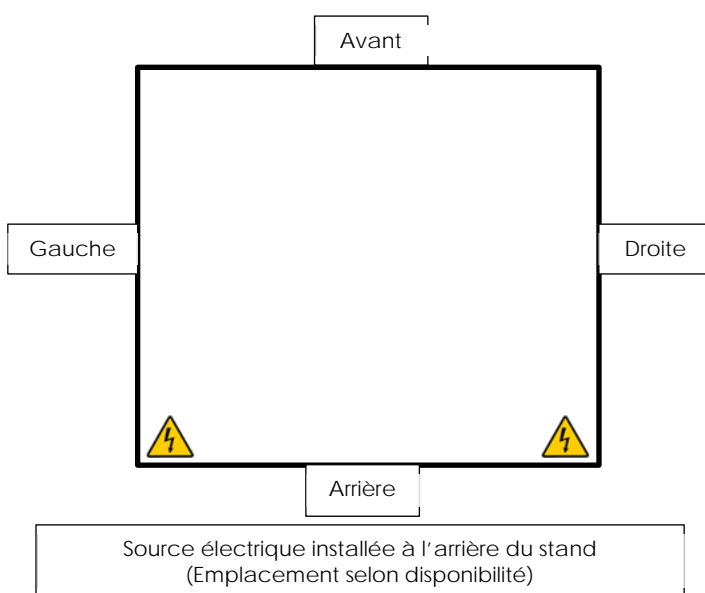
La liste complétée sera fournie lors de l'inscription afin de permettre aux organisateurs de prévoir le matériel nécessaire pour les branchements électriques.

Tout appareil ne figurant pas sur cette liste ne pourra pas être pris en considération.

N°	Appareil	Nombre	Puissance [W]	Tension [V]	Ampérage [A]	Type de fiche (selon légende page 1)	Remarque
Ex.	Machine à Café	2	1200 W	220 - 240 V	(Non indiqué)	A	Machine Nespresso
1							
2							
3							
4							
5							
6							

Schéma du stand :

Dimensions du stand [m] : X



Lu et approuvé, le : _____

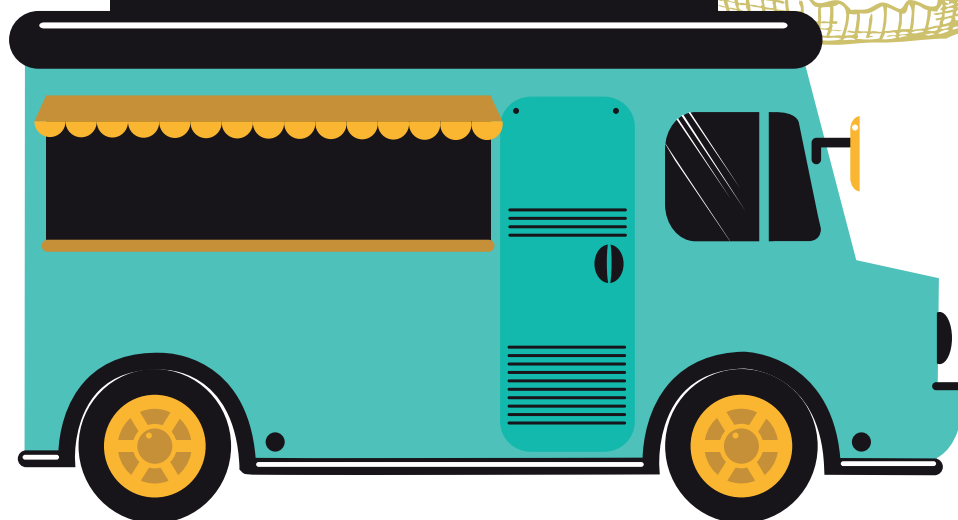
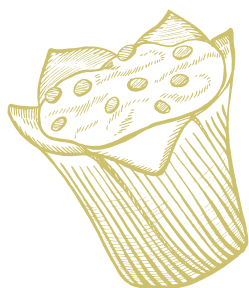
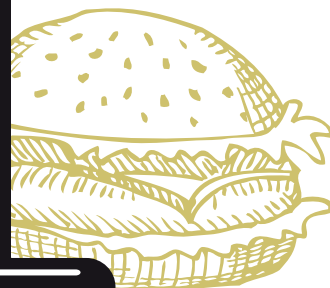
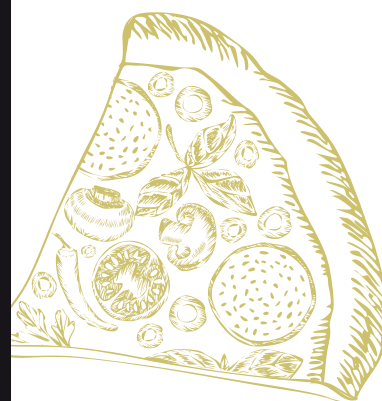
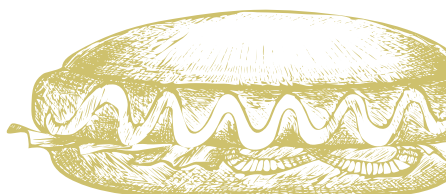
Signature : _____



DIRECTIVES D'HYGIENE

STREET FOOD

Marché



STANDS ALIMENTAIRES LORS DE MARCHES OU DE MANIFESTATIONS PUBLIQUES

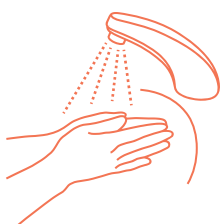
*Document d'aide [non exhaustif, non contractuel]
à adapter selon le type de stand considéré
[stands de marché, food-trucks, etc.]*



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Tous les stands alimentaires, les étals de marché ainsi que les food-trucks doivent appliquer des normes d'hygiène et de bonnes pratiques de fabrication.



Équipement pour le lavage des mains

Lors de manipulation de denrées alimentaires (tranchage, assemblage, cuisine, etc.) :

Pour les stands alimentaires et les étals de marché

- Vous équiper d'un dispositif adéquat comme par exemple, un évier fixe ou mobile.

Pour les food-trucks et autres véhicules de restauration

- Disposer d'un lave-mains fixe avec eau chaude et eau froide.

Quel que soit le type de stand ou de food-truck

- Utiliser du savon liquide.
- Utiliser des essuie-mains en papier à usage unique (ne pas utiliser de torchons).



Matériel pour le stockage des denrées

- Utiliser uniquement des emballages et des contenants à usage alimentaire portant le logo correspondant.

N.B. : les sacs-poubelle sont interdits.



Présentation des denrées à la vente

- Disposer des protections adaptées pour les denrées (ex. pare-haleine).
OU
- Utiliser des emballages fermés.



Tenue vestimentaire

- Porter des habits propres et adaptés.



Gestion des déchets

- Installer des poubelles ou des sacs-poubelle pour entreposer les déchets.
- Prendre soin de les évacuer régulièrement.

AUTOCONTRÔLE

Lors de manifestations publiques, utiliser une feuille de contrôle pour :

- Vérifier régulièrement les températures des installations de froid.
- Valider les nettoyages réalisés régulièrement.

GESTION DES TEMPERATURES

Matériel de base

Afin de contrôler la température de vos installations de froid et l'enregistrer sur vos documents d'autocontrôle :

- Disposer un thermomètre de contrôle dans toutes les installations de froid positif (réfrigérateur) et/ou négatif (congélateur).
OU
- Vous équiper d'un thermomètre laser.

Température pour les denrées alimentaires



- Poissons, fruits de mer et viandes hachées
- Viandes, produits laitiers
- Préparations à consommer froides
- Plats chauds
- Produits congelés

T = 2°C

T = 5°C

T = 5°C

T > 63°C

T = -18°C

ALLERGENES

Les clients doivent pouvoir être renseignés correctement sur la présence d'éventuels ingrédients allergènes.

- Afficher de manière lisible et visible du client une indication relative aux allergènes.

Exemple :

Nous vous donnons volontiers des informations sur la présence possible d'allergènes dans les plats proposés. En cas d'allergie ou d'intolérance, notre personnel se tient à votre disposition pour vous renseigner.

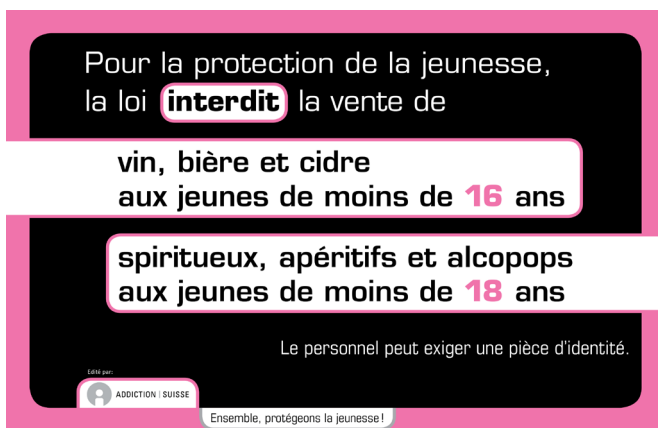
ORIGINE DES VIANDES ET POISSONS

- Indiquer l'origine des viandes et des poissons pour chaque espèce servie.

N.B. : seules deux origines peuvent être notifiées au maximum par espèce de viande.
Idem pour les poissons.

AFFICHAGE RELATIF A L'ALCOOL

- Afficher l'interdiction de vente d'alcool pour les moins de 16 ans et les moins de 18 ans sur les stands et/ou food-trucks concernés.



Télécharger
l'affiche sur :
www.addictionsuisse.ch

OU



GENERALITES IMPORTANTES

- **Ne pas préparer trop de nourriture à l'avance (mets chauds et/ou froids).**
- **Penser à contrôler régulièrement les dates limites de consommation (DLC).**
- Ne pas poser les récipients et/ou ustensiles à même le sol.
- Eviter de préparer des mets crus contenant de la crème ou des oeufs frais (mayonnaise maison, tiramisu, etc.).
- Ne pas utiliser d'indications trompeuses, notamment *BIO, fait maison, sans gluten ou sans lactose*, lorsque les produits ne le sont pas.
- Ne pas utiliser des allégations de santé non-autorisées comme *détox*.
- Maintenir la propreté générale du stand ou de l'étal.